

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 01 octobre 2024
N°DC-2024-60

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Eau du Morbihan – Rapport d’activités annuel 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi premier octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi vingt-six septembre deux mille vingt-quatre.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, Mme Laurence MORVAN, M. Daniel DURAND, Mme Sylvaine LE GALLO, M. Christian BARBIER, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNEY, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC,

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS :

Secrétaire de séance : M. Sébastien CHENAIS

L'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales fait obligation au Président d'un Etablissement de Coopération Intercommunal (EPCI) d'adresser chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Considérant que les conseillers municipaux ont pris connaissance de ce rapport.

Considérant que ce rapport sera mis à la disposition du public, pendant un mois, dans les 15 jours après la séance du conseil municipal.

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel 2023 établi par Eau du Morbihan tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

